

**Conseiller pédagogique départemental  
Auprès de l'adjoint au directeur académique, chargé du 1<sup>er</sup> degré**

**Type d'emploi :** poste ouvert aux professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF

**Lieu d'exercice :** Direction des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

**Date de prise de fonction :** immédiate

**Conditions de nomination :** nomination à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis).

**Conditions de rémunération :** 27 points de NBI (132.91 €) auxquels s'ajoute une indemnité de fonctions de conseillers pédagogiques de 320.83€. D'après les missions qui leur sont confiées (circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015), les conseillers pédagogiques ne sont pas éligibles à l'ISAE.

**Organisation du temps de travail :** Totalemment déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

**Cadre réglementaire :** Circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015.

**Description des missions :**

Le conseiller pédagogique auprès de l'adjoint au directeur académique chargé du 1<sup>er</sup> degré est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie et il exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de son adjoint chargé du 1<sup>er</sup> degré. Il est membre de l'équipe des conseillers pédagogiques et son action est à concevoir dans le cadre de la politique départementale.

Il apporte une forte contribution par son expertise pédagogique et technique à la conduite des dossiers pédagogiques pilotés par l'adjoint chargé du 1<sup>er</sup> degré.

De part ses missions, il :

- participe aux réunions régulières associant les différents conseillers départementaux
- seconde l'inspecteur adjoint pour la coordination et l'animation du réseau départemental des formateurs : PEMF, CPD, DDA, MAT, CPC, maîtres d'apprentissage.
- participe à la coordination de la formation des stagiaires enseignants et des étudiants en liaison avec l'INSPE.
- coordonne avec les différents référents de terrain (DSDEN et INSPE) le suivi des stagiaires enseignants dans la perspective de titularisation (CAPE).
- coordonne la conception du volet départemental du plan académique de formation en liaison avec l'EAFC.

- participe à la mise en œuvre de certaines actions de formation, dont celles qui s'adressent aux T1, T2 et T3 en relation avec le référent INSPE.
- participe au recrutement des enseignants contractuels et coordonne leur formation.
- participe aux réunions régulières départementales et académiques liées aux plans de formation (initiatives INSPE, DSDEN, EAFC).
- participe à la coordination et à la mise en place de la formation des candidats au CAFIPEMF, en lien avec l'INSPE et les circonscriptions, pour le suivi individualisé de chaque candidat.
- aide à l'organisation et au déroulement d'examens et de concours auprès de l'adjoint chargé du 1<sup>er</sup> degré.
- participe aux évaluations d'école en tant qu'évaluateur externe et forme les évaluateurs externes.
- seconde l'adjoint chargé du 1<sup>er</sup> degré lors des instances départementales mensuelles du CIEN et du collège des IEN.

**Compétences et qualités requises :**

Aptitude au travail en équipe et à son impulsion

Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse et de synthèse

Capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations

Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle

Maîtrise des outils numériques

Esprit d'initiative

Qualités requises de discrétion, de confidentialité, de loyauté

Capacité d'élaboration de documents et de ressources

**Personne à contacter pour des informations sur le poste :** adjoint au directeur académique, chargé du 1<sup>er</sup> degré (04 93 72 64 01) – adresse électronique [iena06@ac-nice.fr](mailto:iena06@ac-nice.fr)

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE ([appelcandidature1degré06@ac-nice.fr](mailto:appelcandidature1degré06@ac-nice.fr)) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.